



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

SOMMAIRE DU BIR N°34 DU 22 juin 2020

DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	2
ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021	2
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	3
RECRUTEMENTS : POSTES D'ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE CLASSE RELAIS IMPLANTÉE EN COLLEGE ET COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL DES DISPOSITIFS RELAIS DU RHÔNE.	3
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	4
APPEL À CANDIDATURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE) À DURÉE DÉTERMINÉE.....	4
DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION.....	5
APPELS À CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION.	5

DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

BIR n°34 du 22 juin 2020

Réf : DEEP

- **Note de service DGRH B2-3 2020-046 du 13-02-2020,**

La note de service n°2019-039 du 15 avril 2019 est abrogée.

La note de service ministérielle 2020-046 du 13 février 2020 fixe les modalités d'accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de Lycée Professionnel (PLP) et des professeurs d'EPS (PEPS) des maîtres contractuels des établissements privés sous contrat.

I – CONDITIONS REQUISES

Peuvent accéder à l'échelon spécial les enseignants en activité ayant, à la date du 31 août 2020, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de classe exceptionnelle.

L'examen de leur situation n'est pas conditionné à un acte de candidature. Elle sera examinée automatiquement.

II – VALORISATION DES CRITÈRES SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

Les critères de valorisation retenus figurent dans la note de service ministérielle citée en référence.

III – CALENDRIER

Saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 1 ^{er} juillet au 17 juillet 2020
Consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	Septembre 2020

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

RECRUTEMENTS : POSTES D'ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE CLASSE RELAIS IMPLANTÉE EN COLLEGE ET COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL DES DISPOSITIFS RELAIS DU RHÔNE.

BIR n°34 du 22 juin 2020

Réf. : DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Un poste de coordonnateur de classe RELAIS, à temps plein, est à pourvoir pour la rentrée 2020 à la cité scolaire LACASSAGNE, Lyon 3^{ème}.

Un poste de coordonnateur départemental des dispositifs RELAIS du Rhône, à mi-temps, est à pourvoir pour la rentrée 2020.

Les fiches de poste correspondantes figurent en annexe.

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

APPEL À CANDIDATURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE) À DURÉE DÉTERMINÉE

BIR n° 34 du 22 juin 2020

Réf : Mestafa BENZIDANE, IEN-IO

Vous trouverez en annexe un document relatif à un appel à candidature pour un poste de coordonnateur MLDS à plein temps basé sur le bassin d'éducation et de formation Rhône Sud-Est (Bron) à compter du 1er septembre 2020 pour une durée non définie.

Les candidats, titulaires ou non de l'éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 6 juillet 2020, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

Transmission des candidatures à :

L'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation du Rhône
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 67 67
Courriel : ce.ia69-iio@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS À CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

BIR n°34 du 22 mai 2020

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif de deux postes pour faire fonction de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'un en résidence dans La Loire, et pour l'autre dans le Rhône. Les postes sont à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

**NOTIFIÉ À TOUS LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie**

Olivier Curnelle